

# Lettre de l'Udaf Bas-Rhin

Mai - Juin 2016



## Quoi de neuf à l'Udaf Bas-Rhin ?

### Il y a 70 ans, l'UNAF et les UDAF...



1945

*La France sort de la seconde guerre mondiale et fête sa liberté retrouvée. Mais le pays est exsangue : les pertes humaines sont tragiques et tout*

*est à reconstruire dans un pays dévasté par le conflit mondial, villes, logements, routes, industrie... les chantiers, tout le monde le sait, vont représenter un défi d'une envergure auparavant jamais atteinte dans l'histoire...*

*Repeupler la France après le lourd tribut payé par deux guerres consécutives est l'un d'entre eux. Il est bien sûr vital pour le pays. Le gouvernement de la République va donc rapidement mettre en place un très ambitieux système de protection sociale exclusif, basé sur la solidarité entre les Français et les générations successives. Les mots d'alors disent tout : « La Sécurité sociale, c'est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. »*

*C'est une incroyable époque d'innovations sociales qui va alors s'ouvrir.*

*Le 3 mars 1945 est la date de l'acte de naissance des Unions départementales des associations familiales (UDAF) et de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). L'UNAF et les UDAF sont d'ores et déjà dotées des missions qui sont encore les leurs aujourd'hui : donner un avis et proposer des mesures aux pouvoirs publics, représenter les familles auprès d'eux, gérer les services familiaux et défendre les intérêts matériels et moraux des familles.*

*Le 29 avril 1945, les Françaises votent pour la toute première fois et élisent également 33 femmes à l'Assemblée nationale constituante. Dix-huit mois plus tard, ce droit sera inscrit dans la constitution.*

Les décisions vont s'enchaîner

... lire la suite page 3

### 70 ans, ça se fête !

Vous êtes un membre actif d'une association familiale adhérente à l'Udaf. La journée du **28 mai 2016** est pour vous. A l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'Udaf, **les militants familiaux fêteront les 70 ans de l'Union**, avec le matin un « plateau-débats », juste avant le midi, le « plateau-déjeuner », en toute convivialité, et l'après-midi, un spectacle de la Compagnie Mémoires Vives. Fin de la journée-anniversaire à 16 h. Lieu : Ostwald. Inscription préalable obligatoire : [udaf67@udaf67.fr](mailto:udaf67@udaf67.fr)

### Le Régime Local en danger, défendons nos droits !

L'Udaf et les associations familiales sont attentives à permettre à toutes les familles d'accéder à la santé, à leurs droits aux soins et à la prévention. C'est pourquoi nous organisons avec la CSF (confédération syndicale des familles) un temps d'échanges et d'**information sur le Régime Local, le lundi 6 juin au Château des Rohan à Saverne. Renseignements sur [www.udaf67.fr](http://www.udaf67.fr)**

L'intervention du Président du Régime Local, Daniel Lorthiois, permettra de comprendre les particularités du Régime Local, notamment son caractère obligatoire et solidaire, son rôle déterminant pour les salariés, retraités, chômeurs et leurs ayants droits, ainsi que les enjeux qui toucheront les 2,1 millions d'usagers d'Alsace Moselle au 1er juillet prochain.

### Appel à candidatures

L'Udaf est habilitée à proposer des **représentants des usagers dans les diverses instances de santé**, au niveau local, cela concerne d'abord les Commissions des usagers dans les établissements de santé. Chaque citoyen, intéressé à agir bénévolement pour garantir le respect



et la promotion des droits des malades et usagers du système de santé et contribuer à l'amélioration qualitative du système de santé, peut se porter candidat auprès d'une association agréée, dont l'Udaf, pour représenter les patients et leurs familles dans le service hospitalier proche de son domicile. Le nouveau représentant des usagers qui, au final, devra être désigné par l'Agence Régionale de Santé, recevra une formation pour cette représentation.

**Si intéressé et motivé, adressez votre candidature à [udaf67@udaf67.fr](mailto:udaf67@udaf67.fr)**

### Plateforme d'information aux tuteurs familiaux

La plateforme est un espace commun aux tuteurs familiaux avec des temps de rencontres et de débats. Les rencontres de la plateforme sont des moments privilégiés pour échanger sur des cas pratiques : réaliser un inventaire, intervenir dans le cadre de la protection de la personne, être reconnu par les tiers, étudier les situations patrimoniales, solliciter le juge des tutelles, faire un compte-rendu de gestion... **Prochaine rencontre le samedi 4 juin 2016.** Rappelons par ailleurs que la plateforme, c'est aussi **une permanence téléphonique le jeudi matin au 03 88 52 89 87.**

## L'Udaf était avec le CIAAF 67 et avec Lire et Faire Lire le samedi 30 avril aux Seniors dans la ville

Pour cette 5ème édition, traditionnellement organisée Place Kléber à Strasbourg, ce sont près d'une quarantaine de partenaires qui se sont répartis en différents espaces thématiques : espace santé et prévention, loisirs et vie quotidienne, bénévolat solidaire et intergénérationnel, aide aux aidants...

Des ateliers étaient proposés tout au long de la journée, vous permettant de tester votre condition physique et de bénéficier d'une initiation aux gestes des premiers secours. Un démonstrateur mobile et itinérant nommé «Diamantic» s'est installé sur la Place afin de présenter des solutions innovantes et évolutives pour le maintien à domicile, le confort et la sécurité des personnes âgées.

Un «micro-trottoir», enfin, a permis de collecter l'opinion spontanée des visiteurs et participants

**Le CIAAF 67 réunit à lui seul treize associations bas-rhinoises actives pour aider les aidants familiaux et impulser des initiatives communes**, comme un projet de plateforme ressources, des réunions d'échanges sur les difficultés des aidants et les atouts de l'aide familiale.



**Lire et faire lire** est un programme interassociatif (Ligue de l'Enseignement et Udaf Bas-Rhin) pour développer le goût de la lecture auprès des enfants par l'intervention de seniors bénévoles dans les établissements collectifs.

## Du côté de l'Unaf

### L'UNAF favorable au compte personnel d'activité (CPA)

Le Ministère du Travail a sollicité l'UNAF pour participer au débat public sur le compte personnel d'activité (CPA), que le Gouvernement a lancé le 21 janvier 2016 en complément de la négociation entre les partenaires sociaux. Dans ce cadre, l'UNAF a organisé le 18 février 2016, un atelier contributif avec ses différents acteurs partenaires (France Stratégie, ORSE, HCF, OPE, Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, IRES, ANACT, Observatoire de la responsabilité sociale en entreprise, collectif inter-associatif des aidants familiaux) auquel ont participé également les Maisons familiales rurales, et la Famille du cheminot. Ce sujet a passionné et soulevé de riches débats lesquels ont donné suite à une contribution écrite de l'UNAF.

#### « un outil pour sécuriser les parcours professionnels »

Le CPA est un outil qui a pour but de sécuriser les parcours professionnels, en raison des transitions professionnelles de plus en plus présentes, volontaires, ou subies et qu'il est constitué du compte personnel de formation et du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ses principes sont les suivants :

- **l'universalité** : toute personne y a accès dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite. Le CPA concerne tous les actifs quel que soit leur statut, et il doit se mettre en place en plusieurs étapes. Le 1er janvier 2017 pour les salariés du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi, le 1er janvier 2018 pour les travailleurs indépendants les membres des professions libérales, et les professions non salariées, et leurs conjoints collaborateurs. La troisième étape consiste en une ordonnance qui crée un compte personnel d'activité pour chaque agent public prévu dans un délai de 9 mois.

- **la portabilité** : les droits acquis dans le cadre d'un emploi ne doivent pas être perdus en cas de changement de situation mais au contraire accompagner la personne.

- **la fongibilité** : c'est la possibilité que des droits venant alimenter le compte soient utilisés pour un autre usage que pour leur destination prévue par le dispositif initial, ouvrant à chacun davantage de choix dans l'usage de ses droits.

#### « le rôle crucial des aidants familiaux »

L'UNAF souligne le rôle crucial des **aidants familiaux** pour notre société. 15% des salariés sont aidants familiaux, cette proportion va croître avec le vieillissement de la population. En vertu des principes du CPA, l'UNAF souhaite que le nouveau congé proche aidant soit étendu à tous les actifs. Intégrant le CPA, ce droit doit devenir **portable**, c'est-à-dire que la période minimale d'ancienneté dans l'entreprise qui est de 2 ans aujourd'hui, doit être considérée comme une période minimale d'activité (le demandeur d'emploi étant considéré comme un actif). L'aidant ne doit pas avoir à utiliser des droits individuels acquis pour se substituer à la solidarité nationale : l'UNAF s'oppose donc à une fongibilité de ce droit, mais soutient la possibilité d'un abondement supplémentaire pour les aidants, financé par la solidarité nationale. Par ailleurs, l'UNAF s'inquiète de la diminution pour certains salariés des droits pour le congé proche aidant introduite par la loi : possibilité de diminuer la durée ou d'augmenter la durée d'ancienneté requise (article 4).

#### « le droit au congé parental intégré au CPA »

Aujourd'hui, le **congé parental** est ouvert à tout salarié (père ou mère) ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise. L'UNAF propose que ce droit intègre le CPA et devienne portable, lié à l'activité et non plus à l'ancienneté dans une même entreprise.

#### « la reconnaissance de l'engagement associatif »

L'UNAF propose la création d'un congé de formation pour tout bénévole agissant dans le cadre d'une mission d'intérêt général. A tout le moins, tout bénévole qui agit dans le cadre des trois congés de représentation existants devrait pouvoir bénéficier d'un temps de formation à sa fonction. Le projet de loi prévoit qu'une personne ayant accompli jusqu'à son terme une mission de service civique, bénéficiera de 20 heures supplémentaires sur son CPA, financés par l'Etat. Si le CPA peut être un **outil de reconnaissance de l'engagement associatif** essentiel à notre société, des discussions sur sa mise en oeuvre sont nécessaires pour permettre d'éviter des dérives potentielles, liées au risque de marchandisation des activités bénévoles.

## Du côté des mouvements familiaux

### Parrains/marraines ou grands-parrains/marraines recherchés à Strasbourg et dans le Bas-Rhin



Dessine-moi une passerelle (DMP), association de parrainage de proximité, recherche des parrains/marraines ou des

grands-parrains/marraines bénévoles pour des enfants ou adolescents âgés de 3 à 16 ans. Le parrain/grand-parrain offre de son temps libre pour partager des loisirs et des moments d'échange avec son filleul.

Le parrainage de proximité favorise l'ouverture de l'enfant vers le monde extérieur. Il constitue une source d'enrichissement mutuel, un soutien à la parentalité et une forme de solidarité intergénérationnelle.

**Si vous êtes sensible à cette démarche, n'hésitez pas à consulter le blog de DMP. Vous y trouverez des informations complémentaires, des témoignages de parrains et de familles, ainsi que les coordonnées de l'association.**

Tél. : 03 88 52 89 87.

### L'APEEIMC organise un loto au profit de l'association « Chloé, un projet pour la Vie »



L'Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'une Infirmité Motrice Cérébrale (APEEIMC), organise le **samedi 18 Juin 2016 un grand LOTO dans la salle ACL de Geispolsheim.** Pour que ce loto soit une grande réussite, l'association a besoin de

nombreux lots et nous espérons que VOUS pourrez y contribuer. L'association a besoin des lots suivants :

Téléviseur, Cave à vin, appareil photo numérique, voyage, GPS, barbecue, articles de sport, cafetières, aspirateur, Lecteur DVD, places de cinéma, panier gourmand, VTT, machine à laver, sèche-linge, ordinateur portable, etc... Un reçu fiscal peut être établi pour les donateurs.

**En savoir plus :** <http://www.apeeimc.com/> <https://www.facebook.com/lamaisonpourchloe/> **Sonia CARDONER au 06 10 04 03 91 /apeeimc@orange.fr**

## Zoom sur...

### L'OPFAL, la place des parents, l'épanouissement des enfants

*« une association à taille humaine, ayant faculté de changer, d'évoluer et de progresser avec son temps pour privilégier le vivre-ensemble »*



Les associations familiales oeuvrent toute l'année et localement pour développer et maintenir des formes de solidarité riches en lien social. Elles concourent par petites

touches à l'apport d'une plus-value « sensible » qu'il est bien évidemment difficile de quantifier. Dans la société du « chiffrage », cela n'est pas un avantage. Le recours par les collectivités aux « délégations de service public », devenu quasiment systématique, place les associations en situation de concurrence. Que vaut pourtant la plus-value locale et solidaire des petites associations familiales face aux « trusts » qui se développent sur le marché du loisir des enfants ?

Dans cet environnement et face à un modèle de prestation sociale où tout s'achète et où « la loi du plus fort, du moins cher » s'appliquerait, l'Organisation Populaire et familiale des Activités de Loisirs (OPAL) défend un autre modèle impliquant les familles pour le développement d'espaces d'accueil collectif dans les communes et les quartiers urbains, un modèle d'engagement des parents, une synergie parents, élus, animateurs visant l'épanouissement des enfants.

**L'OPAL a déjà une longue histoire.** C'est en 1965 que les associations populaires familiales se sont créés un outil commun, appelé Organisation Populaire des Activités de Loisirs, dont l'objet est de remplir une mission au service des familles :

« pour l'accueil et la promotion des loisirs éducatifs au profit de leurs enfants, pour regrouper les familles soucieuses de la défense de leurs droits et intérêts, pour la promotion de l'éducation populaire et de la formation visant l'épanouissement individuel de ses membres, pour favoriser la concertation, l'entraide et la solidarité de ses membres ».

En 2013, le contexte évoqué plus haut a incité l'OPAL à adapter son Projet Social en renforçant son action de soutien aux projets associatifs bénévoles, en créant les conditions de l'expression de toutes les familles, en inscrivant l'action des ACM (Accueils Collectifs Educatifs de Mineurs) dans des projets de territoire (amélioration du cadre de vie, respect de l'environnement et développement durable).

L'Assemblée générale du 19 février 2015 a entériné l'évolution en adoptant les nouveaux statuts de l'association devenue Organisation populaire et **familiale** des activités de loisirs. Historiquement basée dans le Bas-Rhin, l'OPAL agit aujourd'hui également en Moselle.

Dans le Bas-Rhin (chiffres du rapport d'activités 2014), l'OPAL assure la gestion de 14 accueils, dans la Communauté de Communes de Sélestat (4), dans la Communauté de Communes de Barr-Bernstein (3), à Strasbourg et sa métropole (5), à Mosheim et environs (2). En Moselle (chiffres du rapport d'activités 2014), l'OPAL assure la gestion de 14 accueils, principalement répartis dans les zones suivantes : Territoire du Pays de l'Albe et les lacs (3), Territoire du Pays Sarreguemines Confluences (9), Territoire de la Communauté d'agglomération de Forbach - Porte de France (1).

L'OPAL soutient 7 associations adhérentes, pour la formation de leurs bénévoles, le soutien technique

et pédagogique. Cette fonction de tête de réseau est reconnue par la CAF du Bas-Rhin. Au total, pour ses 29 structures d'accueil d'aujourd'hui (2016), ce sont 150 personnes qui encadrent les activités des 3000 enfants accueillis chaque mois au sein de ces structures. L'OPAL propose des activités variées et intéressantes, telles que des sorties culturelles et événementielles.

Très interactif, le site Internet de l'OPAL permet, par une entrée cartographique, de trouver aisément « la structure la plus proche de vous ». Chacune est présentée de façon détaillée sous la forme d'un « mini-site » (localisation, accueil des enfants, horaires d'ouverture, coordonnées détaillées, formulaires de contact...).

Quelques focus (extraits de la revue de presse 2014)

**Altorf** : Des livres et des votes (Pomme de Pic). « Le Prix des Incos, comme les enfants l'appellent, a été créé pour inciter à la lecture. Les jeunes lecteurs doivent s'engager à lire des ouvrages qui ont été sélectionnés, se forger une opinion personnelle sur chacun des livres et voter pour leur livre préféré... Chaque enfant s'est vu attribuer une médaille pour la passer au cou du personnage (réalisé en papier mâché) de son livre préféré, tout cela derrière un paravent. Puis l'animateur, ayant prêté serment de confidentialité, plaçait la médaille dans la boîte située sous le personnage afin que le prochain électeur ne puisse pas savoir pour quel livre son camarade avait voté. Cette méthode a été un succès, surtout auprès des plus petits pour qui la notion de vote est encore un peu floue. » (DNA)

**Dambach-la-Ville** : « Quels sont les rêves des enfants d'aujourd'hui ?... Enfants et animateurs ont pu se présenter (ce mercredi 30 juillet) devant un public très nombreux. Cuisiniers, pirates, marins, explorateurs, savants fous, pilotes, hôtesses de l'air, futures vedettes de la chanson et même mamies tartines, ont dansé, heureux de pouvoir montrer à tous ce qu'ils préparaient depuis plusieurs jours. Finalement, chacun a compris que les enfants qui fréquentent ce centre de loisirs ne rêvent que d'une chose : y rester le plus longtemps possible, devenir animateurs et qui sait, un jour directeur ! » (DNA)

**Itterswiller, Reichsfeld et Bernardvillé** : Avec 51 élèves inscrits en cette rentrée, le regroupement pédagogique intercommunal a pu conserver sans problème une classe dans chaque village. Ce n'était pas une évidence. Les élus des trois petits villages viticoles – qui comptent entre 200 et 300 habitants chacun – ont dû se mettre d'accord pour mettre en place une cantine scolaire... « Les parents ont dit que si la cantine n'ouvrait pas avant, ils partaient », raconte Vincent Kieffer, le maire d'Itterswiller. Il a proposé de mettre à disposition la salle polyvalente de son village. La cantine a été montée en deux mois. « A l'arrache, mais le résultat est nickel. J'ai vu une grosse volonté de réagir des élus », se satisfait Pierre Boesch, directeur des animations à l'OPAL, qui gère une trentaine de structures périscolaires. Il avait tout de même tenu à être sur place pour s'assurer que tout allait bien. (DNA)

Comme le montrent ces quelques exemples d'actions réalisées localement, au plus près des besoins des familles, c'est une multitude de services qu'il s'agit de proposer, seule manière de prévenir les difficultés et d'agir contre les inégalités qui peuvent survenir aussi bien en milieu rural qu'urbain.



Toutes ces actions donnent un sens à la vie pour ceux qui aident mais aussi pour ceux qui s'investissent dans les associations, c'est la base du bénévolat. L'engagement de l'équipe qui compose l'OPAL, tant bénévole que salariée, est le fruit d'une conscience citoyenne très forte. L'autre « politique », celle qui est au service du mieux vivre, passe obligatoirement par tous ceux qui, comme l'OPAL, tentent d'améliorer l'environnement des familles.

Pour soutenir la condition parentale dans le Bas-Rhin, les cadres de l'OPAL, association membre de l'Udaf, s'investissent dans des espaces de réflexion importants ayant pour sujet l'enfant, l'éducation et la famille : participation active au Schéma départemental d'accompagnement des parents, présence régulière et dynamique dans les groupes de travail de l'Udaf qui traitent notamment de l'impact des rythmes scolaires sur la vie de l'enfant et de la famille, l'organisation de temps de formation et surtout d'échanges en direction des familles, sur des sujets d'actualité.

**Le 28 mai prochain, l'OPAL invite ses adhérents à son Assemblée Générale au Complexe Sportif et Culturel - François Mitterrand - Quai de l'Albe - 57430 Sarralbe**

**Coordonnées de l'association :**

**Siège : 18, rue de la Division Leclerc, 67000 Strasbourg, tél. 03 88 15 14 65, contact@opal67.org**

## Agenda

### Formations CIDFF 67

Le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des



Familles a pour objectifs de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, une équipe professionnelle informe et accompagne le public, plus particulièrement les femmes

et les familles, dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

### Formations droit de la famille

Cette formation est destinée aux professionnels-es notamment ceux-celles confrontés-ées dans leur travail quotidien à des problématiques familiales nécessitant une réponse juridique. L'objectif est d'apporter des repères juridiques actualisés dans la gestion des relations intrafamiliales.

Journées de formation proposées : Les relations parents-enfants - Droit du travail - L'enfant et la justice - La rupture du couple - Le couple, ses biens et la loi - Le secret professionnel - Les juges de la famille

**Le CIDFF peut également construire avec votre structure, un programme personnalisé qui répond à vos besoins.**

**Renseignements 03.88.32.03.22 hattab@cidff67.fr**

## Agenda

**Retrouvez l'agenda des associations familiales et de leurs partenaires sur le site de l'Udaf Bas-Rhin :**  
**<http://www.udaf67.fr/fr/accueil.html>**

### Il y a 70 ans, l'UNAF et les UDAF

La Sécurité sociale voit le jour le 4 octobre 1945, par le biais d'une ordonnance présentée par Ambroise Croizat. « Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins ».

Le 2 novembre 1945, une autre ordonnance crée la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui impose et réglemente les visites prénatales, la surveillance de l'enfant et l'éducation des mères.

Ponctuant cet important premier train de décisions nationales, les délégués des 62 UDAF déjà constituées se réunissent pour constituer l'Union nationale des associations familiales qui voit ainsi le jour le 16 novembre 1945. Son premier président est le docteur Maurice Monsaingeon.

Le 1er janvier 1946 naît le quotient familial, ce dispositif qui permet de prendre en compte les enfants dans le calcul de l'impôt sur les revenus.

C'est le 9 mai 1946 que naît l'Udaf du Bas-Rhin, officiellement agréée en octobre par l'UNAF. Quatre associations locales en sont à l'origine. Son premier président est Maître Vincent Meyer (1908-1981), un avocat strasbourgeois. L'UDAF distribue des vivres aux familles nécessiteuses, de la layette, du linge de maison mais aussi des places de théâtre.

Le 22 août 1946 émerge le caractère universel des allocations familiales, versées sans condition de ressources. Avec les allocations prénatales, l'allocation de maternité et la création du congé de naissance, la protection de la famille est ainsi définitivement légitimée en France.



A partir du 10 décembre 1946, les UDAF vont commencer à développer des services pour gérer les mesures de protection dans le cadre de la tutelle aux prestations familiales, créée par décret.

Les grands principes de fonctionnement de la politique familiale ont donc été posés et amorcés en à peine plus de dix-huit mois.

Un véritable âge d'or va ainsi s'ouvrir : les prestations vont rapidement se généraliser à travers le pays pour toucher l'ensemble de la population.

Très tôt, les indices vont prouver tous les bienfaits de cette politique volontariste unique en Europe. En termes de repeuplement, les chiffres prouvent la réussite : en 1948 et 1949, les indices de fécondité atteignent un niveau historique : plus de trois enfants par femme !

Le 24 mai 1950, la célébration de la Fête des Mères est reconnue par la Loi. Le 1er septembre 1951, le bénéfice des allocations maternités est étendu aux enfants étrangers nés en France qui acquièrent la nationalité française dans les trois mois suivant la naissance.

Parallèlement, un **fonds spécial** de soutien instaure un mode de financement qui reconnaît la fonction de représentation des UDAF et de l'UNAF.

En 1950, l'UDAF crée un service de tutelle aux allocations. Elle tient une chronique « La voix de la famille » sur Radio Strasbourg. Elle siège notamment dans les commissions de contrôle des publications de jeunesse, du cinéma. Elle célèbre la Fête des Mères.

Le 29 novembre 1953 est créée l'Aide sociale à l'Enfance qui succède à l'Assistance publique. Le même jour sont créés les Bureaux d'Aide sociale dans les communes.

En juillet 1955 est créée l'allocation de mère au foyer et, pour les dix ans de l'UNAF, c'est un incroyable cortège de 25 000 militants familiaux, venus de toute la France, qui défile sur les Champs Elysées.

En 1956, le Code de la famille et de la natalité devient Code de la famille et de l'action sociale.

Peu à peu, les UDAF départementales vont se créer. Au printemps 1958, pas un seul département ne manquera à l'appel, y compris l'Algérie, alors française.

## L'UNAF et les Udaf, c'est 70 ans d'engagement pour et avec les familles

« L'efficacité du régime républicain, ses chances de survie et de prospérité dépendent donc des liens qu'il saura créer entre la jeunesse et lui. Si notre République ne sait pas capter les ambitions et les espoirs de la jeunesse, elle se dissoudra ; mais si elle sait s'y adapter, si elle est capable de comprendre l'espérance des filles et des garçons de France, d'épouser cette espérance, de la servir dans chacune de ses décisions, alors elle n'aura rien à craindre des aventuriers, des démagogues, des extrémistes, car elle sera toujours plus forte et plus vivante, portée par sa jeunesse, ardemment défendue, et chaque jour renouvelée par elle. » (Pierre Mendès France, Président du Conseil de 1954 à 1955)

### Les années pionnières



Vincent MEYER

**1946** : les associations familiales, nouvellement créées, fondent l'Union départementale, Vincent Meyer, qui en sera le premier Président (vice-présidents : Eugène Schmutz, Association des familles nombreuses, et Armand Ledoux, AGF ; trésorier : Julien Hirth, Association Familiale Ouvrière – Mouvement Populaire des Familles; secrétaire : Charles Lutz, AGF)

Inauguration de la 1<sup>ère</sup> **Maison de la famille**, place Brant. Ravitaillement aux familles nécessiteuses. Œuvres sociales. Distribution de billets de théâtre. Accession au logement pour les jeunes ménages. Remise de 23 médailles des mères. Aide aux ménagères. Aides et parrainage pour les veuves, pour les enfants abandonnés. Informations aux chefs de famille.

Mlle d'Andlau est en charge des œuvres sociales. Appui des autorités religieuses. « Importation » de main-d'œuvre féminine d'Italie : « bonnes à tout faire ». UDAF, partie civile pour la fermeture d'un restaurant. Désignation des représentants familiaux dans les Caisses de Sécurité Sociale. Agrément UNAF : 19 octobre **1946**. Me Meyer, délégué Alsace-Lorraine, est vice-président du CA de l'UNAF.

**1947** : Les associations familiales sont présentes sur l'ensemble du département. L'AGF fait 85 % des voix à l'UDAF. Négociations avec les syndicats pour les élections à la Caisse de Sécurité Sociale. Volonté de créer une coopérative de commerçants. Vente de cartes et de timbres pour recueillir des fonds pour les familles éprouvées. Distribution de denrées pour les familles nécessiteuses. Consultation sur la professionnalité des écoles. Refus d'assouplir le statut local.

**1948** : Création du « Centre social et familial », sous la direction de Mlle d'Andlau. L'AGF et l'Association des familles nombreuses (AFN) fusionnent : « Du jeune ménage à la famille nombreuse », avec la volonté de créer une section dans chaque commune. Les associations familiales distribuent des aides aux familles.

**1949** : les associations familiales développent des services aux familles, comme les laveries familiales. Elles ouvrent des Maisons Familiales de Vacances.

**1953** : L'UDAF organise l'accueil de plus de 400 familles sinistrées de Hollande.

(avec le précieux concours de Marlyse Philipp, AGF, et de Catherine Drentel)

## La voix des familles

Tout au long des années 50, l'Udaf anime une émission hebdomadaire, « La Voix des Familles », sur Radio Strasbourg (les associations familiales interviennent en alternance). Elle prend en charge l'animation d'un « concours scolaire », du Prix Nestlé. Elle instruit les attributions des Médailles de la Famille. Un Cartel d'Actions en faveur des Mal-Logés est créé (1952). L'AGF crée une Ecole de Pédagogie Familiale, puis un Institut d'Action Familiale (1953).

Congrès « régional » des Marches de l'Est (à Bar-le-Duc, à Munster...).

L'Udaf défend le Régime Local (lettre au Préfet), le bilinguisme. Elle développe les représentations (Bureau d'aide sociale,...), appuie l'organisation d'un service de transport scolaire (Association départementale pour le développement du ramassage scolaire, ADDRAS).

L'Udaf agit en justice sur de nombreuses affaires, en particulier celle du « mouillage du lait » et d'autres fraudes à la consommation, sur le caractère « tendancieux » de certaines publications, sur des affaires d'avortement, des attentats aux mœurs. Marcel Rudloff est l'avocat de l'UDAF. Les dommages et intérêts sont reversés au bénéfice des œuvres à l'enfance, aux aides aux mères, aux aides familiales.

Après des années de travail sur le projet et de négociation avec les élus locaux, la nouvelle **Maison de la Famille**, rue Sédillot, ouvre enfin ses portes en 1960. Elle accueille, sur cinq niveaux, les associations familiales et l'UDAF, avec ses services.

L'ordonnance de 1958 sur la protection judiciaire de la jeunesse et le décret de 1959 sur la protection administrative, principalement préventive, réorganisent la mesure de tutelle aux prestations familiales sociales. Il ne s'agit pas de sanctionner mais de protéger. Ce que la loi spécifique du 18 octobre 1966, votée à l'unanimité, appellera « l'assistance éducative ». L'UDAF acquiert cette compétence au service des familles.

De grandes fêtes familiales au Wacken (fêtes de l'AGF, 12 mai 1960, 5 octobre 1961...).

Temps forts annuels : la Fête des Mères et la remise des Médailles de la Famille (146 médailles en 1964).

*(avec le précieux concours de Marlyse Philipp, AGF, et de Catherine Drentel)*

## Pour le progrès social

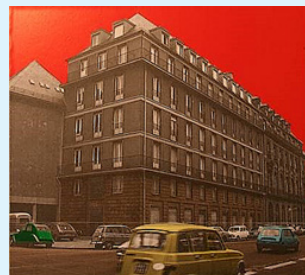
« Dans nos pays évolués, beaucoup de nos contemporains, une fois satisfaits leurs besoins vitaux, se construisent leur univers. Ils demandent à d'autres de penser pour eux, de prendre les responsabilités à leur place. Contents de satisfaire leurs envies, leur sens de posséder, leurs rêves de vacances et loisirs, ils tombent, sans le savoir, dans le nouvel esclavage de notre monde de profits – de la consommation – des avantages matériels. Renfermés sur eux-mêmes, ils ne sentent même plus leur isolement dans lequel ils s'enferment. Et pourtant... des milliers de pères et mères de familles, jeunes et moins jeunes, se sont réveillés.... Par centaines, les familles ont découvert leur droit à un logement décent, le manque d'équipements socio-culturels... » (Jo WEBER, janvier 1972, Vie Familiale Populaire)

Pour les associations familiales, la politique familiale doit être globale. La vie du groupe familial, du citoyen, est conditionnée par l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, la santé, l'Ecole et l'éducation, le travail, la culture et les loisirs et bien sûr le pouvoir d'achat, etc...

Tout au long des années 70 et 80, les associations familiales :

- Défendent les consommateurs. Elles font campagne contre le démarchage à domicile. Elles manifestent contre des grandes surfaces. Elles créent des Clubs de Consommateurs (exemple : Lingolsheim, 1973).
- Défendent les habitants des quartiers populaires. Elles empêchent des expulsions. Elles réquisitionnent des logements. Elles sont des partenaires actifs des opérations de réhabilitation urbaine (exemple : Strasbourg – Neuhof, avec le Collectif des associations). Elles négocient avec les élus. Elles font valoir le point de vue des habitants, imposent la participation des habitants sur tous les sujets qui les concernent.
- Défendent les usagers de la santé et sont à l'origine des lois sur la démocratie sanitaire.
- Développent des actions de loisirs pour les enfants et pour les familles.

L'UDAF accueille l'AG de l'UNAF en juin 1977 à Strasbourg.



L'UDAF « s'autosaisit » sur tous les sujets locaux intéressant les familles et prend position sur les sujets que lui soumet l'UNAF :

- la fiscalité (unanimité des mouvements pour une TVA modulée, réduite sur les produits de première nécessité, pour la prise en compte du quotient familial)
- l'interruption volontaire de grossesse
- le financement de la Sécurité Sociale par une contribution de tous les revenus.

*(avec le précieux concours de Jo Weber, CSF, et de Catherine Drentel)*

## « Une démocratie vivante avec les familles »

1990 : Vente de la rue Sédillot (5 juillet) Exposition dans le hall de la CUS pour les 25 ans des enfants et familles d'adoption. Participation au Colloque sur le surendettement (19 mai). Organisation de la rencontre de lutte contre la drogue. Campagne Combat pour la vie.

1991 : Informatisation des services. Colloque Grand Est sur le surendettement.

1992 : Débats sur la bioéthique. Tomi Ungerer travaille sur l'affiche Enfant et son arbre, commandée par l'UDAF (non retrouvée)

1993 : L'UDAF défend le maintien de la « faillite civile ». Journée de la solidarité familles et solidarité dans tous les domaines de la vie.

1994 : Résidence sociale à Marckolsheim.

1996 : 50 ans de l'UNAF. 50 Bas-rhinois s'y rendent.

1997 : Colloque au Conseil de l'Europe sur l'éducation familiale en Europe. Représentation CAF élargie à 8 personnes.

1998 : Programme prioritaire de lutte contre l'alcool. Formations sur l'euro. Colloque sur la parentalité (« Education parentale, autorité parentale »)

1999 : Création de l'Observatoire de la famille. Pilotage du REAAP.

2000 : Rencontre des jeunes et jeunes familles (Poitiers). UDAF, label Esprit civique, avec la Ligue de l'Enseignement. Inauguration du Centre de ressources Famille et parentalité. Travaux sur le droit local.

2001 : Lancement de Lire et faire lire. Etude sur la mise en place de Familles-Gouvernantes. Travaux sur le schéma gérontologique départemental.

2002 : Affirmation de la représentation familiale : « affirmer nos compétences et mobiliser nos troupes »

2004 : Assemblée générale de l'UNAF à Strasbourg. Collectif ALERTE. Lancement de Familles-Gouvernantes. Colloque sur l'eau (Bassin Rhin-Meuse).

2005 : UDAF, pilote des Points Infos Famille

2006 : Colloque « Les solidarités intergénérationnelles ». Création de la nouvelle URAF.

2007 : Lancement du micro-crédit social.

2009 - 2010 : Nouvelle gouvernance (Présidence Jacques Buisson, Direction Dominique Leblanc) avec lancement du nouveau projet associatif « Une démocratie vivante avec les familles »

*(avec le précieux concours de Paul Tedeschi, Famille du Cheminot, et de Catherine Drentel)*